



AEC EEC.13

Techniques d'inspection en bâtiment

EN BREF

Formation intensive réservée aux adultes

Durée de 435 heures en 8 mois consécutifs

Enseignement hybride : en présentiel et à distance pour certains cours

Sanction: Attestation d'études collégiales (AEC)

LOGICIELS

Enzo Solutions • 3D

Est-ce que le programme est pour toi?

Nos étudiants en inspection sont formés par des professionnels de l'industrie. Bénéficie toi aussi de leurs compétences avec notre cours exclusif en Droit immobilier et sur le Code national du bâtiment. La cerise sur le gâteau? Une inspection en bâtiment dans des conditions réelles t'attend.

Objectifs du programme

Notre programme en inspection de bâtiment vise à former des inspecteurs qualifiés capables de procéder à l'inspection visuelle de bâtiments usagés (préachats et municipaux), de maximum 600 mètres carrés de construction et 3 étages.

À la fin de ta formation, tu seras capable d'identifier les défauts qui affectent un immeuble et qui peuvent en diminuer l'usage ou la valeur ou bien qui présentent un risque pour la sécurité des occupants, et d'en faire un rapport à ton client.

Perspectives d'emploi

Les principales responsabilités professionnelles d'un inspecteur en bâtiment consistent en l'inspection des systèmes et des composantes visibles et accessibles d'un bâtiment :

- La structure
- L'extérieur
- La toiture
- La plomberie
- Le chauffage et la climatisation
- L'intérieur
- L'isolation et la ventilation



Techniques d'inspection en bâtiment

Calendrier et frais

Tu trouveras tous les détails sur la prochaine cohorte, l'horaire et les frais de scolarité sur notre site Web, sur la page du programme d'études.

Prêts et Bourses

Les étudiants québécois ou résidents permanents inscrits à temps plein à l'Institut Grasset peuvent sous certaines conditions bénéficier du programme de prêts et bourses du gouvernement du Québec. Le simulateur de calcul te permettra d'estimer le montant de prêts et bourses auquel tu serais admissible : <http://www.afe.gouv.qc.ca>

Nous joindre

220, av. Fairmount Ouest
Montréal (Québec) H2T 2M7
Téléphone : 514 277-6053
Télécopieur : 524 277-4027
institut@grasset.qc.ca



En tant que détenteur de cette AEC, tu seras reconnu par l'industrie à titre d'inspecteur en bâtiment. Tu auras les qualifications nécessaires pour devenir membre d'associations comme l'AIBQ. Cette reconnaissance t'octroiera une valeur ajoutée sur le marché du travail. Tu pourras exercer en tant que travailleur autonome ou encore en entreprise. Les inspecteurs sont appelés à travailler au sein du secteur privé, public et parapublic, tant au fédéral, au provincial et au municipal.

Conditions d'admission

Pour être admis au programme **Techniques d'inspection en bâtiment**, tu dois posséder un Diplôme d'études secondaires (DES) ou un Diplôme d'études professionnelles (DEP), ou une formation de niveau équivalent jugée suffisante par l'Institut.

Si tu as ton DES depuis moins d'un an, tu dois satisfaire à l'une des conditions suivantes :

- Avoir interrompu tes études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire ;
- Être visé par une entente conclue entre le collège et un employeur ou par un programme gouvernemental ;
- Avoir complété au moins une année d'études post-secondaires échelonnée sur une période d'un an ou plus.

Lors de ta demande d'admission, nous te demanderons également ton CV accompagné d'une lettre de motivation. Nous souhaitons connaître tes projets à la suite de ta formation!

Demandes d'admission

- Pour soumettre ta demande, c'est très simple. Tu n'as qu'à compléter le formulaire en ligne : institut-grasset.qc.ca/admission
- Tu te demandes si c'est le bon programme pour toi? Contacte-nous au 514 277-6053, poste 2211 ou encore par courriel au institut@grasset.qc.ca, nous pourrions te conseiller.

institut-grasset.qc.ca